

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BEAUCE-CENTRE
VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE

Séance extraordinaire du 6 juillet 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce, tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, à l’hôtel de ville, au 843, avenue du Palais, à Saint-Joseph-de-Beauce, ce **6 juillet 2026 à 19 h 30**.

Sont présents : Mme Dany Vaillancourt, M. Samuel Doyon, Mme Hélène St-Hilaire, M. Éric Blanchette-Ouellet, M. Normand Boutin, M. Pierre-Olivier Boivin

Est/sont absents :

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gaston Vachon, maire.

Sont également présents : Le directeur général, monsieur Jonathan Paquet et madame Nancy Giguère, greffière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire Gaston Vachon déclare ouverte la séance extraordinaire du 6 juillet 2026.

2026-07-198

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L’avis de convocation de la présente séance est déposé ainsi que les documents attestant de la signification dudit avis et tous les membres du conseil confirment en avoir reçu une copie.

Il est proposé par Mme Dany Vaillancourt et il est résolu :

D’approuver le présent ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l’unanimité des conseillères et conseillers présents

Séance extraordinaire du 6 juillet 2026

ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - POINTS DE DISCUSSION

- 3.1** - Résultats de l'appel d'offres 26-665 pour la construction de trois terrains de pickleball
- 3.2** - Résultats de l'appel d'offres 26-666 pour les travaux de réfection du pavage d'une partie du rang L'Assomption Nord
- 3.3** - Appel d'offres 26-669 Vidange et transport des boues de fosses septiques du territoire de la MRC Beauce-Centre
- 3.4** - Appel d'offres 26-670 Vidange et transport des boues des fosses septiques du territoire de la MRC Beauce-Sartigan
- 3.5** - Suspension d'un employé
- 3.6** - Embauche d'un chauffeur de machinerie lourde et journalier
- 3.7** - Embauche d'un chauffeur de machinerie lourde et journalier

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - POINTS DE DISCUSSION

2026-07-199

3.1 - Résultats de l'appel d'offres 26-665 pour la construction de trois terrains de pickleball

Attendu que des soumissions publiques ont été demandées (résolution 2026-05-163) pour la construction de trois terrains de pickleball et que six (6) soumissions ont été reçues, soit :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Patrick Gagné et fils inc.	276 200,86 \$*
9386-3025 Québec inc.	313 736,24 \$
Les Pavages de Beauce ltée	346 305,75 \$
Groupe Relief inc.	351 659,34 \$
Excavations Lapointe et fils inc.	366 716,21 \$
R.J. Dutil et Frères inc.	399 459,94 \$

*Montant corrigé.

Attendu que la soumission reçue de Patrick Gagné et fils inc. au montant de 276 200,86 \$, taxes incluses, étant la plus basse soumission conforme aux exigences du devis;

Il est proposé par M. Pierre-Olivier Boivin et il est résolu :

Que le conseil accepte la soumission de Patrick Gagné et fils inc. pour la construction de trois terrains de pickleball (appel d'offres 26-665) au montant de 276 200,86 \$, taxes incluses, étant la plus basse soumission conforme aux exigences du devis.

Que le directeur général ou le directeur du service des travaux publics et de l'ingénierie ou le chargé de projets en ingénierie soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce tous les documents relatifs à l'octroi de ce contrat.

Que cette dépense soit payée à même le fonds régions et ruralité (FRR) volet 2 de 58 224,67 \$, d'une alliance de marque ainsi qu'à même le projet en cours du plateau sportif multisport.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2026-07-200

3.2 - Résultats de l'appel d'offres 26-666 pour les travaux de réfection du pavage d'une partie du rang L'Assomption Nord

Attendu que des soumissions publiques ont été demandées (résolution 2026-05-164) pour les travaux de réfection du pavage d'une partie du rang L'Assomption Nord et que trois (3) soumissions ont été reçues, soit :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Pavage Sartigan ltée	236 543,00 \$
Construction Abénakis inc.	238 641,91 \$
Groupe Colas Québec inc.	303 737,51 \$

Attendu que la soumission reçue de Pavage Sartigan ltée au montant de 236 543,00 \$, taxes incluses, étant la plus basse soumission conforme aux exigences du devis;

Il est proposé par M. Samuel Doyon et il est résolu :

Que le conseil accepte la soumission de Pavage Sartigan ltée pour les travaux de réfection du pavage d'une partie du rang L'Assomption Nord (appel d'offres 26-666) au montant de 236 543,00 \$, taxes incluses, étant la plus basse soumission conforme aux exigences du devis.

Que le directeur général ou le directeur du service des travaux publics et de l'ingénierie ou le chargé de projets en ingénierie soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce tous les documents relatifs à l'octroi de ce contrat.

Que cette dépense soit payée à même le Règlement d'emprunt 680-21 décrétant une dépense de 1 000 000 \$ et un emprunt de 1 000 000 \$ pour les travaux de réfection sur une partie du rang L'Assomption Nord et à même la réserve sur les carrières et sablières.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2026-07-201

3.3 - Appel d'offres 26-669 Vidange et transport des boues de fosses septiques du territoire de la MRC Beauce-Centre

Attendu que la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce est mandatée par la MRC Beauce-Centre pour demander des soumissions concernant la vidange et le transport des boues des fosses septiques;

Attendu que la Ville doit procéder à une procédure ouverte;

Il est proposé par M. Éric Blanchette-Ouellet et il est résolu :

De demander des soumissions par procédure ouverte (appel d'offres 26-669) pour la vidange et le transport des boues de fosses septiques de la MRC Beauce-Centre et que les documents d'appel d'offres soient délivrés uniquement par l'intermédiaire du système électronique d'appel d'offres SEAO tel que requis par la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2026-07-202

3.4 - Appel d'offres 26-670 Vidange et transport des boues des fosses septiques du territoire de la MRC Beauce-Sartigan

Attendu que la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce est mandatée par la MRC Beauce-Sartigan pour demander des soumissions concernant la vidange et le transport des boues des fosses septiques;

Attendu que la Ville doit procéder à une procédure ouverte;

Il est proposé par M. Éric Blanchette-Ouellet et il est résolu :

De demander des soumissions par procédure ouverte (appel d'offres 26-670) pour la vidange et le transport des boues de fosses septiques de la MRC Beauce-Sartigan et que les documents d'appel d'offres soient délivrés uniquement par l'intermédiaire du système électronique d'appel d'offres SEAO tel que requis par la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2026-07-203

3.5 - Suspension d'un employé

Il est proposé par Mme Dany Vaillancourt et il est résolu :

Que la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce suspende sans solde l'employé n° 30-92 pour une durée d'une journée.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2026-07-204

3.6 - Embauche d'un chauffeur de machinerie lourde et journalier

Attendu qu'il y a lieu d'embaucher un chauffeur de machinerie lourde et journalier;

Il est proposé par Mme Hélène St-Hilaire et il est résolu :

D'embaucher monsieur Marcel Lessard au poste de chauffeur de machinerie lourde et journalier selon les conditions de travail établies en fonction de la convention collective des cols bleus (taux horaire établi selon l'échelon 4). Sa date d'entrée en fonction est prévue le 10 août 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2026-07-205

3.7 - Embauche d'un chauffeur de machinerie lourde et journalier

Attendu qu'il y a lieu d'embaucher un chauffeur de machinerie lourde et journalier;

Il est proposé par M. Normand Boutin et il est résolu :

D'embaucher monsieur Louis Poulin au poste de chauffeur de machinerie lourde et journalier selon les conditions de travail établies en fonction de la convention collective des cols bleus (taux horaire établi selon l'échelon 4). Sa date d'entrée en fonction est prévue le 10 août 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun contribuable ne s'est prévalu de la période de questions. Aucune question n'a été répondue par le conseil municipal

2026-07-206

5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points prévus à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par M. Normand Boutin que la séance soit levée. Il est 19 h 33.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Je, Gaston Vachon, maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Nancy Giguère, greffière

Gaston Vachon, maire